



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021  
à 20 heures en mairie**

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoît GOEPFERT** à partir du point 8, **Danielle BUHLER**, **Jean WEISENHORN**, **Fabienne BAMOND**, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET**, **Martine KLEINMANN**, **Sylvie PERRIN**, **Régine DOLLE**, **Véronique GEHIN**, **Benoît WOLF**, **Anne SEITHER**, **Pierre LEHE**, **Olivier BELLOUIN**, **Emilie ERISMANN**, **Carine TSCHIEMBER**, **Pierre GANSER**.

Etaient absents excusés et ont donné procuration : Messieurs **Pierre Paul KIENTZ** à Christian SUTTER, **Eric APTEL** à Anne SEITHER.

Secrétaires de séance : Mesdames **Andrée HORN**, **Christelle KIENTZ**.

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux, ainsi qu'à Monsieur **Grégory LOBJOIE**, représentant de la presse.

Le maire demande l'accord du conseil pour rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Congrès des maires 2021
- Désignation de deux délégués à l'association Saint-Brice

Le conseil municipal approuve cette modification.

**L'ORDRE DU JOUR** est modifié comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2021
2. Finances
  - 2.1. Budget principal décision modificative n°2
  - 2.2. Subvention de fonctionnement aux clubs sportifs
3. Commune nature : approbation des chartes
4. Rapports annuels 2020
  - 4.1. Service assainissement de la CCS
  - 4.2. Service déchets de la CCS
5. Congrès des maires 2021
6. Désignation de deux délégués à l'association Saint-Brice
7. Compte-rendu des délégations attribuées au maire
8. Points divers



## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

## 2. Finances :

### 2.1. Budget principal décision modificative n°2

Lors de sa séance du 13 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé des travaux d'investissement concernant l'éclairage public, les poteaux d'incendie et la centrale de ventilation de l'école maternelle, pour un montant de 100 000 €.

Ces dépenses doivent maintenant être inscrites budgétairement.

Monsieur le maire propose de modifier le budget principal comme suit :

- Prélèvement de 18 150 € du compte 2315 (technique non affecté) sur lequel sont inscrits 120 000 € et affectation au compte 2313.16 (école maternelle) sur lequel rien n'était prévu.
- Prélèvement de 60 000 €  
du compte 2315 (technique non affecté). Prévu 101 850 € - 60 000 € = 41 850 €  
affectation au compte 2315.33 éclairage public. Prévu 68 000 € + 60 000 € = 128 000 €
- Prend acte que les 41 850 € restant au compte 2315 sont répartis comme suit :  
20 000 € - Poteaux d'incendie  
21 850 € - Vidéo protection

La commission des finances du 29 septembre 2021 a donné un avis favorable à ces modifications.

### **Délibération : Budget principal décision modificative n° 2**

**VU** les délibérations du 13 septembre 2021 décidant :

- le remplacement de la centrale de ventilation de l'école maternelle pour un montant de 18 103.49 € TTC arrondi à 18 150 €
- le remplacement de poteaux d'incendie pour un montant de 20 000 € en 2021
- la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 59 970 € arrondi à 60 000 €

**VU** les crédits inscrits en dépenses d'investissement au budget principal 2021

**VU** l'avis de la commission des finances du 29 septembre 2021



## Après en avoir délibéré

### Le conseil municipal

<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**DECIDE** de modifier le budget comme suit :

- Prélèvement de 18 150 €  
du compte 2315 (technique non affecté), prévu 120 000 € - 18 150 € = 101 850 €  
Affectation au compte 2313.16, école maternelle, prévu 0 € + 18 150 € = 18 150 €
- Prélèvement de 60 000 €  
du compte 2315 (technique non affecté), prévu 101 850 € - 60 000 € = 41 850 €  
affectation au compte 2315.33, éclairage public, prévu 68 000 € + 60 000 € = 128 000 €
- Prend acte que les 41 850 € restant au compte 2315 sont répartis comme suit :  
20 000 € - Poteaux d'incendie  
21 850 € - Vidéo protection

### **2.2. Subvention de fonctionnement aux clubs sportifs**

Le 12 mars 2021, le conseil municipal a voté une subvention de 9 000 € à répartir aux clubs sportifs après présentation de leur bilan financier de la saison 2020/2021.

Les bilans des trois associations concernées, CCSM, FCI et AMI nous étant parvenus, il convient de leur attribuer les subventions prévues, à savoir respectivement 4000 euros, 4000 euros et 1000 euros.

Monsieur le maire propose la délibération suivante :

#### **Délibération : Subvention de fonctionnement aux clubs sportifs**

**VU** le code général des collectivités locales

**VU** la subvention n° 12, subvention de fonctionnement à répartir aux clubs sportifs, de 9 000 €, (neuf mille euros) inscrite au budget principal 2021 (page 36)

**VU** le décompte financier 2020/2021/2020 du Cercle Saint-Martin Basket d'Illfurth

**VU** le décompte financier 2020/2021 du Football Club d'Illfurth

**VU** le décompte financier 2020/2021 des Arts Martiaux d'Illfurth

### Le conseil municipal

<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>



**DECIDE** d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au Cercle Saint-Martin Basket d'Illfurth.

**DECIDE** d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au Football Club d'Illfurth.

**DECIDE** d'accorder une subvention de 1 000 € (mille euros) aux Arts Martiaux d'Illfurth.

### **3. Commune nature : approbation de la charte**

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'opération Commune nature.

Madame Fabienne BAMOND rappelle que l'objectif principal de cette démarche est d'arriver à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Pour devenir Commune nature, 3 étapes sont à franchir :

- Elaboration d'un plan de désherbage ou de gestion différenciée des espaces verts. Cette étape a été réalisée en 2009 et la commune a été primée en 2012 suite à la réduction de 70 % des produits phytosanitaires.
- Signature de la charte d'entretien et de gestion des espaces verts. Cette charte propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en supprimant définitivement les produits phytosanitaires. Elle se décline en 4 niveaux successifs de mise en œuvre. Sa signature traduit l'engagement volontaire de la commune dans une démarche progressive et continue.
- Inscription à la distinction « Commune nature »

Dans ce cadre, la commune a subi un audit le 21 septembre dernier, qui permettra d'obtenir 3 libellules (contre 2 actuellement) et dont le résultat sera communiqué au mois de novembre. L'obtention d'une libellule supplémentaire serait la reconnaissance du travail fourni par les agents communaux depuis de nombreuses années.

Monsieur le maire souligne en effet les efforts supplémentaires fournis par les agents, qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires au cimetière et au terrain de foot.

En complément de l'audit et afin de poursuivre cette démarche positive pour l'environnement, il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces publics communaux.

#### **Délibération : Commune nature**

**VU** son engagement depuis 2009 à réduire les produits phytosanitaires

**SUITE** aux explications de Madame Fabienne BAMOND

**Après en avoir délibéré**

**Le conseil municipal**

<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>



**S'ENGAGE** à continuer dans cette démarche

**AUTORISE** le maire à signer la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics

#### **4. Rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes Sundgau**

##### **4.1. Service assainissement de la CCS**

La CCS assure les compétences relatives à l'assainissement, c'est-à-dire la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que leur dépollution.

Tous les conseillers ont été destinataires du rapport annuel 2020. Monsieur le maire détaille quelques éléments clés, dont notamment les tarifs :

- Pour une facturation de 120 m<sup>3</sup>, le prix HT est de 197.96 € soit 217.76 € TTC.
- Le prix du m<sup>3</sup> est de 1.81 € TTC.
- La part de l'agence de l'eau 0.233 € soit 27.96 € pour 120 m<sup>3</sup>.
- La part de la collectivité s'élève à 20 € de part fixe et 1.25 € de part variable.

#### **Délibération : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2020**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

**Le Conseil municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

##### **4.2. Service déchets de la CCS**

Tous les conseillers ont également été destinataires du rapport annuel 2020 de la CCS sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Pour le secteur Nord (dont nous faisons partie), le résultat des collectes de porte à porte est de :

- Emballages et papiers (sacs jaunes) : 2 723.24 T dont 676.70 T refus de tri
- Bio déchets : 1 865.22 T
- Ordures ménagères résiduelles : 1 475.68 T



La collecte en apport volontaire hors déchèteries est de :

- Déchets verts : 6 069.57 T
- Verres : 1 371.76 T

Le financement du service pour le secteur Nord est de 3 464 091.25 € (dont 2 854 963.35 € financés par la redevance des ordures ménagères) et la dépense se monte à 3 354 701.05 €.

Après avoir pris connaissance du rapport, le conseil est invité à en prendre acte.

### **Délibération : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2020**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

#### **Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Pour conclure ce point, Monsieur le maire donne quelques informations complémentaires :

- Les soucis de fonctionnement rencontrés cet été à la déchèterie d'Illfurth, dus au remplacement du personnel titulaire en congé, ont été résolus. La CCS et COVED, informés du problème, ont pris les mesures qui s'imposent.
- La prise en charge des dépôts sauvages d'ordures devant la déchetterie a changé : c'est maintenant la CCS qui s'occupe du transport et du traitement de ces déchets.
- La benne à déchets verts installée sur le parking de la Maison des Œuvres a été enlevée. En cas de sollicitations des administrés, une benne pourra être réinstallée mais une réflexion sera ouverte afin de définir l'implantation la plus adaptée.

#### **5. Congrès des maires 2021- Frais de mission**

Le Congrès des maires 2021 aura lieu du 16 au 18 novembre.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'une rencontre politique organisée à Paris, à laquelle tous les maires de France et tous les présidents d'intercommunalités sont invités. C'est un moment d'échanges mais aussi l'occasion d'assister à des conférences, des débats et des forums sur des sujets d'actualités qui concernent directement les communes.



Cette année Monsieur le maire et Monsieur Jean WEISENHORN souhaiteraient s'y rendre.

Monsieur le maire informe que parallèlement au Congrès se tient également le Salon des maires, qui est une foire-exposition où sont notamment présentés tous les services et équipements qui peuvent intéresser une commune.

Monsieur le maire et Monsieur Jean WEISENHORN quittent la séance pour ce point et la délibération suivante est soumise au conseil :

### **Délibération : Congrès des maires – Frais de mission**

**VU** l'article L.2123.18 du code général des collectivités territoriales

**VU** l'article 10 du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'état

**APRES** avoir entendu les explications de Monsieur le maire qui a l'issue a quitté la séance ainsi que Monsieur Jean WEISENHORN

### **Après en avoir délibéré**

#### **Le conseil municipal**

<b>Pour</b>	<b>16</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**MANDATE** Monsieur Christian SUTTER, maire, et Monsieur Jean WEISENHORN, 3ème adjoint, pour participer au Congrès des maires du 16 au 18 novembre 2021.

**PREND** en charge les frais de mission de Messieurs Christian SUTTER et Jean WEISENHORN.

**DECIDE** la prise en charge des frais réels d'hébergement et de déplacement des intéressés dûment mandatés.

**PREND** en charge les frais d'inscriptions soit 95 €/personne.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2021, article 6532.

### **6. Désignation de deux délégués à l'association Saint-Brice**

Lors du vote des délégués aux divers organismes, le vote des deux délégués à l'association Saint-Brice a été omis. Il convient donc de régulariser la situation.

Monsieur le maire rappelle que l'association Saint-Brice est une association de gestion de la résidence Saint-Brice. Chaque commune de l'ancienne CCSI y délègue 2 personnes.

Madame Danielle BUHLER informe que l'association aide notamment au financement du matériel nécessaire aux animations et activités organisées par la gérante de la résidence.



Madame Danielle BUHLER et Monsieur Bertrand MARCONNET se proposent d'être délégués et de ce fait ne participent pas au vote.

**Délibération : Désignation des délégués à l'association Saint-Brice**

**VU** sa délibération du 8 juin 2020 désignant les représentants à d'autres organismes

**VU** l'omission des délégués à l'association Saint-Brice

**SUITE** aux explications de Monsieur le maire

**Après en avoir délibéré**

Madame Danielle BUHLER et Monsieur Bertrand MARCONNET ne participent pas au vote.

**Le conseil municipal**

<b>Pour</b>	<b>16</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**DESIGNE** Madame Danielle BUHLER et Monsieur Bertrand MARCONNET, délégués à l'association Saint-Brice d'Illfurth.

**7. Compte rendu des délégations attribuées au maire**

**Les déclarations d'intention d'aliéner auxquelles il n'a pas été donné suite :**

- un immeuble 2 rue de Heidwiller, 305 000 €
- des terrains aux lieux-dits Lerchenweg, Auf dem Spechbachweg et Ochsenmatten de 2ha19a22, 13 153 €
- un appartement de 54.55 m<sup>2</sup> et garage, 26b rue de Spechbach, 103 000 €

**Les permis de construire et déclarations préalables accordés :**

- un cabinet comptable et deux cellules commerciales, rue du Feldele
- un changement d'un cabinet dentaire en espace de kinésithérapie avec bassin, route d'Altkirch
- une maison individuelle d'habitation, 10a rue de Provence
- une agence bancaire, rue du Feldele

**Finances**

Décision de prélèvement de 41 317.15 € en dépenses d'investissement imprévues pour financer le remboursement de la taxe d'aménagement indûment perçue.

**8. Divers**

Arrivée de Monsieur Benoit GOEPFERT.





### **Aménagement du centre**

Monsieur Jean WEISENHORN fait un point sur l'avancée du projet aménagement du centre-ville.

Il remercie la commission, qui s'est déjà réunie sept fois depuis son installation, pour son travail et son investissement.

Les grandes orientations du projet ont été arrêtées. Elles tiennent compte des besoins actuels, dont :

- la destruction du bâtiment de l'ancienne école maternelle, en très mauvais état
- la mise aux normes de l'accessibilité de la mairie
- la construction d'une salle de classe supplémentaire, d'une salle d'activité polyvalente et d'un préau qui servirait à l'école mais aussi lors des marchés.

Un phasage et un chiffrage des travaux, établis en collaboration avec l'ADAUHR, sont présentés au conseil. Le budget des travaux est estimé à 917 000 €. Il faut également ajouter les coûts :

- d'acquisition du bâtiment de l'ancienne communauté de communes
- de démolition de l'ancienne école maternelle
- de construction des nouveaux bâtiments
- de diagnostics et d'honoraires

Ce qui porte le budget total à prévoir à environ 2,5 millions d'euros.

Monsieur Jean WEISENHORN précise que les différentes phases de travaux ne pourront pas être réalisées simultanément. Il faudra définir des priorités en fonction des coûts et de l'urgence des travaux.

Monsieur le maire souligne qu'il s'agit d'un projet vaste et transversal, sur lequel plusieurs commissions, notamment celles des finances, de la jeunesse et de l'environnement, seront sollicitées.

Un travail de communication devra également être réalisé auprès de la population.

Monsieur le maire rappelle aussi qu'un des objectifs du projet est la déminéralisation et la végétalisation du centre-ville.

La commission aménagement du centre se réunira prochainement afin de poursuivre son travail. Le conseil municipal sera également amené dans un avenir proche à désigner un AMO (assistant au maître d'ouvrage), afin d'établir les programmes de travaux.

### **Budget d'investissement 2021**

Un état, récapitulatif de l'avancement des dépenses d'investissement 2021 et les recettes encore prévues sur l'exercice, est présenté aux conseillers pour information.

### **Vidéoprotection**

Pour rappel, la commune avait décidé d'engager des dépenses concernant du matériel de vidéo-protection, à condition qu'elles soient subventionnées de manière intéressante.

Pour l'instant, les subventionnements obtenus (DETR et Région) se montent à 40%.

Cependant, les programmes de vidéosurveillance peuvent être financés par l'Etat jusqu'à 60%. Monsieur le maire en a fait part à Madame la Sous-préfète. Cette dernière fera savoir s'il est possible de toucher une aide supplémentaire de l'Etat.

### **Passage des écoles**

La finition des travaux de voirie du passage des écoles est prévue pour la première semaine de novembre.

### **Rue de la Barrière**

Les riverains ont jusqu'au 15 octobre pour répondre au sondage concernant l'aménagement provisoire du chemin cyclable rue de la Barrière.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE D'ILLFURTH**

Arrondissement d'Altkirch  
Département du Haut-Rhin  
Téléphone : 03 89 25 42 14  
Télécopie : 03 89 25 51 56

---

La commune a déjà réceptionné 64 talons-réponses : 10 en faveur du projet et 54 contre. Une pétition organisée par le propriétaire du bar-tabac a aussi été déposée ce jour en mairie. Elle comporte 420 signatures s'opposant au maintien de l'aménagement proposé. Monsieur le maire précise que tous les retours seront analysés en municipalité et présentés en commissions. Comme annoncé, une consultation des riverains de la rue de la barrière sera également organisée prochainement. Au vu de tous les éléments, le maintien ou non de cet aménagement sera débattu lors du prochain conseil municipal.

#### **Sortie en forêt du 16 octobre**

La sortie en forêt proposée aux conseillers municipaux aura lieu le 16 octobre prochain. Le lieu de rendez-vous est fixé devant la mairie à 8h45.

#### **Barrières route de Mulhouse**

Madame Régine DOLLE signale, que les barrières installées devant le photographe route de Mulhouse, à la sortie du rond-point, rendent la circulation dangereuse.

Monsieur le maire informe que ces dernières ont été mises en place pour baliser un affaissement de la route. Le service technique de la mairie relance régulièrement l'unité routière du département, qui doit intervenir pour effectuer les réparations.

Il est demandé, s'il était possible d'améliorer la visibilité des barrières, en installant une pré-signalisation (panneaux réfléchissants ou clignotants).

Le prochain conseil municipal est fixé au 8 novembre 2021 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 21h55.